

Préface

Si 2004 a représenté une année historique en raison de l'élargissement de l'Union européenne et de l'arrivée à la Cour des juges et des collaborateurs des dix nouveaux États membres, l'année 2005, quant à elle, a été principalement marquée par un changement important dans la structure de l'architecture judiciaire de l'Union européenne. Le Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne, dont les Membres sont entrés en fonctions au mois d'octobre 2005, constitue la première chambre juridictionnelle spécialisée créée à la suite des modifications apportées par le traité de Nice.

L'année écoulée peut également être qualifiée d'année de consolidation. En effet, la Cour a dû, d'abord, s'adapter à la nouvelle réalité constituée de 25 États membres et 20 langues officielles. Ensuite, les différentes mesures internes adoptées par la Cour en 2004 afin d'améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail ont commencé à déployer leur plein effet en 2005. Le raccourcissement considérable des délais de procédure, notamment dans les affaires préjudicielles, est particulièrement révélateur à cet égard. Enfin, l'augmentation très sensible du nombre d'affaires clôturées par le Tribunal de première instance en 2005 par rapport à l'année 2004 mérite d'être soulignée.

Le lecteur trouvera dans les pages qui suivent un exposé de l'évolution de l'Institution durant l'année 2005, une présentation de l'activité juridictionnelle proprement dite de la Cour de justice et du Tribunal de première instance, accompagnée de données statistiques, ainsi qu'un bilan des mesures organisationnelles adoptées par le Tribunal de la fonction publique dans les trois premiers mois qui ont suivi l'entrée en fonctions de ses Membres.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Skouris', with a stylized flourish at the end.

V. Skouris
président de la Cour de justice